

Agréé Association Nationale de la Jeunesse et d'Éducation Populaire Association à statut consultatif ECOSOC à l'ONU

9 rue Dulcie September - 93400 Saint-Ouen Tél. 01 40 12 09 12 - Courriel : national@mvtpaix.org www.mvtpaix.org

DECLARATION

ROUTE DU RHUM 2022 YES! « BUT OCEANS FOR PEACE! » ATLANTIQUE MAIS PACIFIQUE!!

En ce mardi 8 novembre 2022 à Saint Malo, à la veille du départ de cette magnifique épreuve sportive de la route du Rhum, le Mouvement de la Paix français, par la voix de ses comités de Saint Malo et de Rennes, rappelle une nouvelle fois son exigence d'océans et d'un monde sans armes nucléaires.

Tout le monde reconnait que les océans qui couvrent plus de 70 % de la planète sont notre source de vie, soutenant la subsistance de l'humanité entière et celle de tous les autres organismes sur terre. Les océans peuvent et doivent jouer un rôle important dans le développement pacifique et prospère des nations et des peuples.

Pour le Mouvement de la paix, les océans doivent être au service de la vie, du climat et de la préservation de la biodiversité.

Les dérèglements climatiques avec la hausse en cours du niveau des océans sont déjà facteurs de catastrophes climatiques et vont entrainer des migrations énormes qui vont engendrer des conflits, des guerres avec des milliers de morts si l'on ne s'attaque pas aux problèmes en y mettant les moyens nécessaires.

Or la militarisation du monde actuel a conduit à des montants de dépenses militaires jamais atteints dans l'histoire de l'humanité, avec 2113 milliards de dollars en 2021 (source SIPRI). Les programmes de modernisation des armes nucléaires en France vont coûter au minimum 100 milliards d'euros si on ne les arrête pas, les Usa envisagent de dépenser 1000 milliards de \$ pour de nouveaux programmes d'armes nucléaires, alors que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires vient d'entrer en vigueur en janvier 2021 !

Dès 2012 le Mouvement de la paix, se réjouissant de la mise en œuvre par l'ONU d'une journée mondiale des océans, avait alerté sur le danger pour la survie de l'humanité de la circulation de nombreux sous-marins nucléaires qui sillonnent l'ensemble des fonds marins, bondés d'armes nucléaires (Voir chiffres en note 1).

Dans un communiqué de juin 2012, le Mouvement de la Paix soulignait, à l'occasion de la journée mondiale des océans 2012 que « 90 % des armes nucléaires françaises sont installées sur les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE-NG) basés à l'Ile Longue près de Crozon. Ces quatre sous-marins qui sillonnent les océans, outre les centrales nucléaires dont ils sont dotés, peuvent porter au total 384 bombes atomiques qui représentent au minimum de l'ordre de 4000 à 6000 fois la puissance de destruction de la bombe d'Hiroshima. Ils constituent une menace majeure pour les océans et donc pour l'humanité entière ».

Dans son édition du 14 juin 2012, Ouest France indiquait : « Le Mouvement de la Paix lance un appel pour l'élimination des armes nucléaires, notamment celles installées sur les sous-marins nucléaires de l'Ile Longue. Il défend l'émergence des énergies renouvelables et « une exploitation rationnelle des immenses possibilités que recèlent les océans. » »

Le Mouvement de la paix persiste et signe. Il s'insurge contre les ressources gaspillées pour des armes nucléaires illégales, dangereuses, coûteuses, militairement inutiles et moralement inadmissibles.

Il renouvelle son appel pour que la France signe le Traité sur l'Interdiction des armes nucléaires (TIAN), gèle immédiatement ses programmes de modernisation des armes nucléaires, participe aux réunions du TIAN à titre d'observateur et demande au GIEC la création d'un groupe de travail spécifique sur les conséquences des activités militaires sur le réchauffement climatique.

Le Mouvement de la Paix appelle la France à signer enfin le Traité interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol. (lien)

Les crédits consacrés aux armes atomiques par les 9 Etats dotés de telles armes seraient mieux utilisés pour combattre les dérèglements climatiques et pour la protection des océans et de la planète.

Le Mouvement de la Paix renouvelle son appel lancé depuis Brest lors de la manifestation du 9 janvier 2022 à l'occasion de la réunion des 54 ministres de la défense et des affaires étrangères de l'Union européenne (en présence du secrétaire général de l'Otan - voir note 2) rappelant que pour faire face aux défis actuels (sanitaire, social, écologique-climatique) les urgences pour les peuples se nomment paix, désarmement nucléaire, climat, justice sociale et réalisation des droits humains.

Nous n'avons qu'une seule planète pour vivre, préservons-la. Les océans en sont un des poumons, préservons-les, agissons pour des océans sans armes nucléaires, soutenons les collaborations scientifiques internationales pour la Paix et le bien-être favorisées par l'Onu à travers entre autres le rôle de l'Unesco.

<u>Le Mouvement de la Paix,</u> <u>Saint Malo, Le 8 novembre 2022</u>

Note 1: D'après les chiffres du ministère des armées, de l'ordre de 500 sous-marins militaires sillonnent les océans. D'après Ouest France du 26 avril 2016 (atlas de la mer Le Marin), il y a 40 SNLE (sous-marins nucléaires lanceurs d'engins - c'est-à-dire d'ogives nucléaires) répartis comme suit : USA 14, Russie 13, France 4, Royaume Uni 4, Chine 4, Inde 4. Tous ces sous-marins sont à propulsion nucléaire. Le nombre de bombes atomiques embarquées sur des SNLE s'établit comme suit. USA : 3616, Russie : 2272, France : 384 (300 selon la France), Royaume Uni : 185, Chine et Inde : non indiqué. (Source : Center for Defense Information 2002)

Note 2 : La dépendance institutionnelle de l'UE vis à vis de l'Otan a son fondement dans l'article 42-2 du Traité de Lisbonne: "La politique de l'UE au sens de la présente section n'affecte pas le caractère spécifique de la politique de sécurité et de défense de certains États membres, elle respecte les obligations découlant du Traité de l'Atlantique Nord pour certains États membres qui considèrent que leur défense commune est réalisée dans le cadre de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et elle est compatible avec la politique commune de sécurité et de défense arrêtée dans ce cadre."

Note 3: https://treaties.un.org/Pages/showDetails.aspx?objid=080000028010aa4c&clang=_fr